

21.09.2026



AAP INNOVEZ NEXT

Webinaire d'information

Plan du webinaire

— Contexte de cet AAP NExT

Claire FOUYER, Directrice Adjointe Opérationnelle NExT

— Présentation de l'AAP:

Aurore CARCEL, chargée de projets NExT

- *Nouveau Partenariat*
- *Prématuration*
- *Laboratoire d'Innovation*

— Vos questions



Contexte

Un Appel à projets :

- qui s'inscrit dans le **WP INNOVATION** (WP4) de NExT
- en cohérence avec les objectifs de la **Lettre d'orientation stratégique** (LOS) et du **Pôle Universitaire d'Innovation** (PUI) de Nantes Université
- en **continuité avec la période probatoire**
- **co-construit par l'ensemble des établissements** à travers la commission thématique du directoire Innovation
- qui répond à une **attente forte de la communauté scientifique**

➤ **Réouverture de l'AAP le 1^{er} septembre 2026**

Objectifs

- **Développer les partenariats avec des partenaires socio-économiques** avec l'ambition de positionner NantesU comme un acteur incontournable du développement économique et social du territoire et des filières nationales
- **Favoriser le transfert et l'industrialisation de la recherche** vers la société et le monde socio-économique
- **3 volets complémentaires :**
 - **Nouveau partenariat**
 - **Prématuration**
 - **Laboratoire d'Innovation**

Eligibilité

Pour qui ?

- Personnels permanents des membres et partenaires de l'I-Site
- Tous les services, laboratoires et équipes de recherche
- Si projet porté au sein d'un établissement partenaire de l'I-Site: le laboratoire ou l'unité de recherche devra avoir comme cotutelle un des membres de l'I-Site ou être réalisé en partenariat avec un des membres de l'I-Site.

Avec qui ?

- Partenaires socio-économiques : entreprises, industries, collectivités territoriales, pouvoirs publics, associations, institutions culturelles, fédérations, ...

Rappel

Les membres de l'I-site



Les partenaires de l'I-site



Nouveau Partenariat

➤ Objectif:

- soutenir l'émergence de **nouveaux partenariats bilatéraux** entre des équipes de recherche et des partenaires socio-économiques
- Ex: projet de recherche en **phase de faisabilité**, réalisation d'un **premier démonstrateur ou prototype** en laboratoire ou travaux de recherche pour initier un **partenariat ayant le potentiel de s'inscrire sur la durée**, (ex: phase préliminaire de projets Bpifrance, ANR, H2020, etc...).
- **Co-financement partenaire obligatoire**, peut prendre la forme de ressources humaines, mise à dispo...

➤ **Durée:** 18 mois

➤ **Soutien:** 50k€ max

Nantes Université **NEXT**    

APPEL À PROJETS INNOVEZ
Dossier de candidature volet Nouveau Partenariat

Le dossier de candidature doit présenter l'ensemble des éléments qui permettront à la Commission Thématique Innovation de faire une sélection des projets. Il doit être rédigé en FRANÇAIS.

Il est à envoyer par le porteur, visé par le directeur du laboratoire, de l'établissement porteur et accompagné de l'annexe financière à l'adresse mail : aap@next-idse.fr

Merci de respecter le format pour le nom de fichier et l'objet du mail suivant, en fonction du volet pour lequel vous candidatez : AAP_INNO_NVPART_NOMPROJET

Le plan ci-dessous décrit les différents items attendus dans la lettre d'intention. Tout renseignement complémentaire pourra être ajouté si nécessaire pour la bonne compréhension du projet.

☐ Santé du futur ☐ Industrie du futur
☐ Ingénierie-Santé ☐ Autre :

A. Identité du projet

Candidature	
Appel à projet « Innovez »	
Projet	
Nom et Acronyme du projet	
Mots clés	
Porteur	
Prénom NOM – Fonction	
Coordonnées (mail/tél)	

NEXT AAP Innovez Name of the candidate : Project acronym : Managing institution : Updated date of the model :		NB: les salaires des postes en CDD et les versements à des associations ne sont pas des dépenses éligibles aux financements NEXT. La sous-traitance est limitée à 30% maximum du montant total du projet.					
PROJECT COSTS <i>(projected expenditures by CHU, year)</i>	Allocation of funds <i>(indicate the name of the institution)</i>	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Total NEXT expenditures	Co-funding if concerned
						Amount 1	Co-financier
Human resources (recruited for the project)		- /	- /	- /	- /	- /	- /
PI						- /	
Equipment expenses (unit value > 4 000 HT)						- /	
Operating expenses		- /	- /	- /	- /	- /	- /
Internship compensation						- /	
						- /	
Alcohol expenses						- /	
						- /	
Small equipment (between 800 HT and 4 000 HT)						- /	
						- /	
Consumables for the research project (including equipment < 800 HT)						- /	
						- /	
Other expenses (communication, publications...)						- /	
						- /	
Outsourcing (max 30% of total project expenses)		- /	- /	- /	- /	- /	- /
External service provider (max 30% of total expenses)						- /	
						- /	
Insurance (internal (uniquement dans le cadre de fabrication validée officiellement))						- /	
						- /	
TOTAL in 1		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
TOTAL Co-funding		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

Documents à soumettre:

- Dossier de candidature
- Annexe Financière
- Lettre de soutien du partenaire
- Conditions générales signées par le partenaire

Initiative NExT
Appel à Projet Innovez - Volet Nouveau Partenariat

Conditions générales de l'Accord de consortium en matière de propriété et d'exploitation des résultats

Propriété

1/ Les Connaissances Propres obtenues par les Parties resteront leurs propriétés respectives ou la propriété des tiers auprès desquels les Parties ont obtenu les droits d'utilisation aux fins de réalisation du Projet.

2/ Les Résultats issus du projet appartiendront conjointement aux Parties ayant contribué à ces Résultats, à hauteur de leurs Contributions, conformément à la Règle de Proportionnalité.

En cas d'obtention de Résultats brevetables, l'établissement et le Partenaire établissent, avant tout acte d'Exploitation, un règlement de copropriété ou une convention d'indivision afin de définir les modalités de dépôt, de gestion et d'Exploitation des Brevets Communs.

Il est précisé que les Etablissements concernés pourront être copropriétaires du Résultat, selon les conventions liant l'Etablissement et lesdites tutelles. L'Etablissement et les tutelles du laboratoire seront considérés comme une seule Partie copropriétaire pour la détermination de la quote-part de copropriété des Résultats à l'égard du Partenaire.

3/ En fonction du caractère sensible et/ou stratégique de certains résultats, il y aura la possibilité de constituer un Dossier Technique Secret.

Utilisation et Exploitation commerciale des résultats communs

1/ Les Etablissements conservent un droit d'utilisation libre et gratuit d'utilisation des résultats à des fins d'enseignement, formation et recherche.

2/ Pendant le contrat et 6 mois suivant l'expiration du contrat, le Partenaire bénéficiera d'une option exclusive et mondiale pour obtenir les droits d'exploitation exclusifs et mondiaux sur tous les Résultats, brevetés ou non, dans son Domaine d'Exploitation. Toutefois, dans le cas où lesdits Résultats seraient du savoir-faire, ces droits d'exploitation seront non-exclusifs et mondiaux.

Si le Partenaire lève l'option, les Parties négocieront et signeront un accord d'Exploitation séparé portant sur l'Exploitation des Résultats qui prévoira notamment la répartition des droits sur lesdits Résultats, les modalités d'une protection par un Droit de Propriété Intellectuelle, les droits d'Exploitation et les contreparties financières applicables.

Hors du Domaine d'Exploitation du Partenaire, l'établissement et les tutelles du laboratoire seront exclusivement libres d'exploiter (y compris commercialement et/ou industriellement) les résultats comme ils l'entendent.

Focus sur les conditions générales

- A faire signer au partenaire socio-économique pour les dossiers Nouveaux Partenariats et Prématurations –impliquant un partenaire socio-économique
- Le contrat doit prévoir certaines conditions pour être en conformité avec la réglementation européenne sur les aides indirectes
- Ces conditions générales permettent d’apporter des clarifications aux partenaires sur les conditions de cette collaboration
 - Les connaissances antérieures du laboratoire restent la propriété des établissements publics
 - Les résultats issus de la collaboration sont la copropriété des parties
 - Le partenaire bénéficiera d’une option exclusive d’exploitation – en cas d’exploitation le règlement de copropriété définira les modalités de retour financier vers les établissements publics copropriétaires.

Prématuration

➤ Objectif:

- soutenir des travaux de développement d'innovations de façon à obtenir suffisamment de **résultats préliminaires** et avancer de façon plus rapide et plus facile vers le transfert de technologies.
- réaliser des **tests supplémentaires visant à consolider des résultats** et alimenter la **preuve analytique ou expérimentale de concept**
- de réaliser tout ou partie d'un **démonstrateur** pour confirmer des résultats
- Il peut y avoir un partenaire socio-économique ou pas

➤ Durée: 18 mois

➤ Soutien NExT: 60k€ max

Nantes Université NExT FRANCE ANR PAYS DE LA LOIRE Nantes Métropole

APPEL À PROJETS INNOVEZ
Dossier de candidature volet Prématuration

Le dossier de candidature doit présenter l'ensemble des éléments qui permettront à la Commission Thématique Innovation de faire une sélection des projets. Il doit être rédigé en FRANCAIS.

Il est à envoyer par le porteur, visé par le directeur du laboratoire, de l'établissement porteur et accompagné de l'annexe financière à l'adresse mail : aap@next-site.fr

Merci de respecter le format pour le nom de fichier et l'objet du mail suivant, en fonction du volet pour lequel vous candidatez : AAP_INNO_PREMAT_NOMPROJET

Le plan ci-dessous décrit les différents items attendus dans la lettre d'intention. Tout renseignement complémentaire pourra être ajouté si nécessaire pour la bonne compréhension du projet.

☐ Santé du futur ☐ Industrie du futur
☐ Ingénierie-Santé ☐ Autre :

A. Identité du projet

Candidature	
Appel à projet « Innovez »	
Projet	
Nom et Acronyme du projet	
Mots clés	
Porteur	
Prénom NOM – Fonction	
Coordonnées (mail/tél)	
Laboratoire et équipe de rattachement	

NEXT AAP Innovez		ND: les salaires des postes en CDI et les reversements à des associations ne sont pas des dépenses éligibles aux financements NExT. La sous-traitance est limitée à 30% maximum du montant total du projet.						
Name of the candidate :								
Project acronym :								
Managing institution :								
Updated date of the model :								
PROJECT COSTS (projected expenditures by CIVIL year)	Allocation of funds (indicate the name of the institution)	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Total NExT expenditures	Co-funding if concerned	
							Amount I	Co-financier
Human resources (recruited for the project)		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
PI						- /		
Equipment expenses (unit value > 4 000 HT)						- /		
Operating expenses		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
Internship compensation						- /		
						- /		
Mission expenses						- /		
						- /		
Small equipment (between 300 HT and 4 000 HT)								
Consumables for the research project (including equipment < 300 HT)								
Other expenses (communication, publications, ...)								
						- /		
Outsourcing (max 30% of total project expenses)		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
External service provider (max 30% of total expenses)						- /		
Facturation interne (uniquement dans le cadre de la facturation validée officiellement)								
						- /		
TOTAL in I		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
TOTAL Co-funding								

Documents à soumettre:

- Dossier de candidature
- Annexe Financière
- Si partenaire: lettre de soutien + conditions générales signées

Laboratoire d'Innovation

➤ Objectif:

- soutenir les **partenariats de long-terme** entre unités de recherche et tous types de partenaire socio-économique qui souhaitent s'appuyer sur un établissement de recherche pour relever un défi ou lever des verrous technologiques.
- projets de type **Labcom ou Chaire industrielle**
- projets qui s'inscrivent **dans la nouvelle feuille de route de NExT**
- Co-financement en **flux financier direct attendu** du partenaire (voir slide suivante)

➤ Durée: 48 mois

➤ Soutien NExT: 300k€ min-400k€ max

Nantes Université **NExT**  **anr**  Nantes Métropole

Call for proposals
INNOVEZ – Laboratoire d'Innovation

Application form
(Up to 10 pages max.)

The application file must present all the elements which will allow the projects to be assessed and selected.
It is limited to 10 pages maximum and must be written in ENGLISH.
It must be sent by the project leader, signed by the director of the laboratory, of the supporting establishment and accompanied by the financial annex and the table justifying the eligible amount for the project to the email address: aap@next-lab.fr
Please respect the following format for the file name and subject of the email: AAP_INNO_LABINNO_NOMPROJET

Related scientific priority

☐ Future Health ☐ Future Industry
☐ Health & Engineering ☐ Other :

1. PROJECT'S IDENTITY

Project	
Title and acronym	
Keywords (max 5)	
Leader	
Name, position and employer*	
Contact details (email and tel)	
Research unit	
Legal entity in charge of administrative management	
Name of the entity	

AAP INNOVEZ - Dossier de candidature RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE 1

NExT AAP Innovez

Name of the candidate :
Project acronym :
Managing institution :
Updated date of the model :

NB: les salaires des postes en CDI et les versements à des associations ne sont pas des dépenses éligibles aux financements NExT. La sous-traitance est limitée à 30% maximum du montant total du projet.

PROJECT COSTS (specify expenses by CTR, year)	Allocation of funds Indicate the name of the institution	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Total NExT expenditures	Co-funding if concerned	
							Amount I	Co-financier
Human resources (recruited for the project)		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
PI						- /		
Equipment expenses (unit value > 4 000 HT)						- /		
Operating expenses		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
Internship compensation						- /		
Mission expenses						- /		
Small equipment (between 800 HT/PI and 4 000 HT)						- /		
Consumables for the research project (including equipment < 800 HT/PI)						- /		
Other expenses (communication, publications...)						- /		
Outsourcing (max 30% of total project expenses)		- /	- /	- /	- /	- /	- /	- /
External review provider (max 30% of total expenses)						- /		
*Facturation interne uniquement dans le cadre de certification validée officiellement						- /		
TOTAL in I		0REF1	0REF2	0REF3	0REF4	0REF5	0REF6	0REF7
TOTAL Co-funding								

Documents à soumettre:

- Dossier de candidature
- Annexe Financière
- Lettre d'engagement de chaque partenaire concerné

Laboratoire d'Innovation

➤ Co-financement:

Le co-financement du partenaire en flux financier direct attendu sur l'ensemble du projet est de :

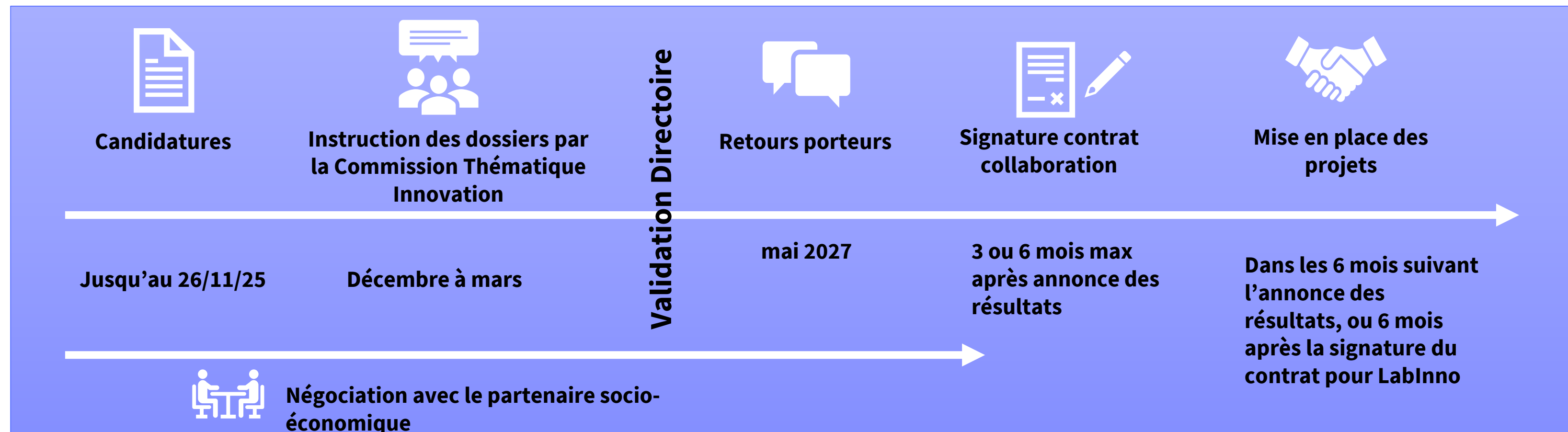
- 25% minimum pour les start-ups, PME, associations, collectivités (...) soit 100 K€ minimum sur 4 ans.
- 50% minimum pour les ETI et grandes entreprises, avec un minimum d'engagement 300 K€ mini sur 4 ans.

➤ Exemple:

	Montant global du projet	Subvention NExT	Montant minimum d'apport du partenaire en flux financier direct	
Start-up/ PME/ associations/ collectivités...	500 000 €	375 000 €	25%	125 000 €
ETI/Grandes Entreprises	600 000 €	300 000 €	50%	300 000 €



Calendrier AAP Innovez



Envoi des dossiers

- au format .pdf
- nom du fichier : *INNOVEZ_NVPART_NOMPROJET* ; *INNOVEZ_PREMAT_NOMPROJET* ; *INNOVEZ_LABINNO_NOMPROJET*
- à l'établissement porteur



Liens utiles

<https://www.univ-nantes.fr/universite/vision-strategie-et-grands-projets/appel-a-projet-next-innovez>

Pour vous accompagner ou vous orienter lors de la préparation de votre candidature

- **CHU de Nantes** : Direction de la recherche et de l'innovation – Département Innovation et Développement - innovation@chu-nantes.fr
- **CNRS** : Service Partenariat et Valorisation - DR17.liste.spv@cnrs.fr
- **École Centrale de Nantes** : Direction du Développement – valorisation@ec-nantes.fr
- **École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire** : Nathalie Fraval – nathalie.fraval@beauxartsnantes.fr
- **École Nationale Supérieure d'architecture de Nantes** : Géraldine Diaferia - geraldine.diaferia@nantes.archi
- **IFREMER** : Lucie Van Haver - Lucie.Van.Haver@ifremer.fr
- **INRAE** : Nathalie Roul – nathalie.roul@inrae.fr
- **Institut de Cancérologie de l'Ouest** : Kevin Joubel - Kevin.Joubel@ico.unicancer.fr
- **Inserm** : Nouveau Partenariat : Justine Vaccaro – justine.vaccaro@inserm-transfert.fr; Prématuration et Laboratoire d'Innovation : Séverine Barth - Severine.BARTH@inserm-transfert.fr
- **IRT Jules Verne** : Guy Caverot - guy.caverot@irt-jules-verne.fr
- **Nantes Université** : DRPI, next.drpi@univ-nantes.fr
- **Oniris** : Fanny Kieken – DRED - fanny.kieken@oniris-nantes.fr

Les questions relatives aux modalités opérationnelles de l'AAP peuvent être adressées à aap-next@univ-nantes.fr

IN
U